

**« Energie et pollution de l'air, gestion des déchets »**

**Compte rendu de l'atelier**

Date : mardi 19 mars 2019, Cabara, de 18h30 à 20h.

**Les présent(e)s :**

Bataille Agnès  
Benetta Dominique  
Blanc Thierry  
Choron Dominique  
Faure Robert  
Labro Pascal  
Marque Thierry  
Jeager Jean Jacques  
Michaud Guy  
Saubion Stéphanie

**Objectifs de l'atelier :**

Mise en place du service « **broyage des déchets verts** »

Au cours de cet atelier, nous avons répondu aux questions pratiques, afin d'ouvrir le service dans les meilleurs délais. En effet, nous sommes encore dans la période des tailles dans les jardins avec la nécessité d'évacuer les produits de ces tailles d'arbres et de haies.

Ce service de broyage permettra de réduire fortement les feux de déchets verts dont on sait la nocivité pour l'atmosphère et nos voies respiratoires.

Le terrain prévu (chemin des Olivats) a été validé par le SEMOCTOM et répond aux critères suivants :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Un terrain dont l'accès est contrôlé (barrière d'accès verrouillée).</li><li>✓ Un terrain clos, éloigné des habitations (bruit du broyeur).</li><li>✓ Un terrain accessible en voiture pour le dépôt et au broyeur pour le travail.</li><li>✓ Un terrain sur lequel les manœuvres sont possibles (demi-tour).</li><li>✓ Une surface de stockage des déchets verts et des broyats.</li></ul> |
|---|

Le broyage des déchets verts se fera à la demande des municipalités directement auprès du SEMOCTOM.

**Les questions abordées ont été :**

- Organiser l'accueil des habitants : jours et horaires, modalités d'accès.
- Gestion du lieu par les deux communes : qui sur place? Planning de répartition des astreintes?
- Date d'ouverture.
- Information auprès des populations : par quel canal. Quand ?

**Ce qui a été convenu :**

Thierry Marque

⇒ L'accès pour déposer les déchets verts se fera sur rendez-vous auprès de la mairie du domicile, par téléphone. Le rendez-vous devra être pris 3 jours avant la date prévue. Cela pour permettre aux employés municipaux de gérer leurs tâches et d'accueillir les déposants sur place.

⇒ Les secrétaires des deux mairies devront trouver une organisation pour se transmettre les rendez-vous pris par les habitants, et prévenir les employés municipaux de se déplacer sur le site.

⇒ Les employés municipaux se répartiront les lundis et les vendredis pour être disponibles sur le site.

⇒ L'ouverture du service : les rendez-vous seront fixés dans les créneaux suivants

- lundi après-midi (14h – 17h)
- vendredi après-midi (14 – 16h)
- les samedi matin des semaines impaires (10h – 12h)

⇒ Les samedis des semaines impaires : l'ouverture de la barrière sera assurée par les bénévoles de l'atelier, selon leurs disponibilités. Il est souhaitable que deux personnes soient présentes sur le site en même temps.

⇒ Date de fonctionnement du service : à partir du vendredi 12 avril 2019 de 14h à 17h

### **A faire :**

⇒ Pascal Labro et Thierry Marque rédigeront avant jeudi 28 mars, un « édito numéro spécial » pour les deux communes. Il sera distribué dans les deux communes en boîtes aux lettres à partir du vendredi 29 mars. De même qu'un mémo « règlement d'utilisation du service » pour faire connaître aux habitants les modalités à respecter.

⇒ Pancarte sur site : contenant le « règlement d'utilisation du service »

⇒ Organisation des secrétaires de mairies : gestion des prises de rendez-vous et transmissions des informations entre les deux municipalités et aux employés communaux.

⇒ Planning d'astreintes du samedi matin entre les membres de l'atelier.

⇒ Information des employés municipaux sur leurs nouvelles attributions, et répartition de leur temps d'astreinte.

⇒ Faire faire un nombre suffisant de systèmes de déverrouillage de la barrière pour les différents intervenants.